

## L'ENTRE-DEUX BÉRENGÈRE

Georges MARTIN  
Université Paris-Sorbonne  
SIREM (GDR 2378, CNRS)

Par « entre-deux », j'entendrai ici, non pas une entité qui serait un mixte de deux modèles dissemblables, mais le résultat phénoménal d'une tension entre deux agents contraires ou, si l'on veut, la réalité empirique derrière laquelle l'analyse débusque habituellement l'interaction de forces simples et sous-jacentes saisissables par couples d'opposition. D'une certaine façon, j'entendrai donc par « entre-deux », la surface historique de la structure et, contrairement à l'habitude, mes analyses remonteront des pôles générateurs à l'événement. Bien entendu, le phénomène est rarement un simple entre-deux, mais le produit d'une multitude d'entre-deux. J'ai choisi d'appliquer le concept au domaine d'expérience d'un personnage historique, d'une reine de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle castillan, Bérengère, mère du roi Ferdinand III (1217-1252), et d'en porter l'opérativité sur le double terrain du personnage et des chroniques contemporaines qui l'ont représenté, du social et des textes qui ont prétendu le transcrire, du référent et de ses signes.

Sous ces divers rapports, l'entre-deux Bérengère c'est, bien entendu et en tout premier lieu, l'opération de connaissance historique et le propos à quoi elle donne lieu, celui résultant de la rencontre entre un objet enfoui à jamais dans son présent révolu et un sujet qui, depuis son propre présent, s'efforce de le connaître. À ce titre, l'entre-deux Bérengère est notamment, sous le regard de l'historien, celui d'un être qui appartient à la fois à l'histoire et à l'historiographie et qui doit être abordé dans un va-et-vient critique entre les deux corpus qui témoignent de sa réalité : les documents de la pratique et les récits des chroniqueurs. L'entre-deux Bérengère, c'est, du reste, au sein même de l'historiographie de son temps, un nuancier de représentations dont la variance tient, en dernier lieu, à l'opposition entre deux pôles de pouvoir constitués l'un par la reine, l'autre par son fils. Ce sera là l'un des deux principaux entre-deux Bérengère qui retiendront mon attention. Mais ce parcours d'entre-deux que nous mènerons des mots aux choses nous conduira, du côté de l'objet, à l'autre principal entre-deux Bérengère, premier en logique : la situation faite, dans la Castille médiévale, à la femme relativement à l'homme quant à l'exercice du

pouvoir royal et qui met en jeu, d'une part, un droit qui, une fois épuisées toutes les possibilités de gouvernement viril, autorise la femme à régner et, d'autre part, des mentalités configurées par l'hégémonie des mâles et qui rejettent l'idée d'un gouvernement féminin.

1. Il est une période de l'entre-deux Bérengère que je ne connais encore qu'à travers les chroniqueurs : celle où, entre octobre 1214 et juin 1217, régna en Castille son jeune frère Henri Ier. Faute de droit royal écrit, les choses sont incertaines. Il semble toutefois que déjà se soit alors posé le problème d'une tension entre le droit et les mentalités. Jean d'Osma, auteur de la *Chronica regum Castellae*<sup>1</sup>, déclare en 1236 que la dernière volonté de la reine Aliénor, veuve du roi Alphonse VIII et mère d'Henri Ier, avait été de confier la tutelle du jeune roi (*tutela*) et le soin du royaume (*cura regni*) à Bérengère<sup>2</sup>. Si, comme cela est, plus souvent qu'on ne le dit, le cas, les *Partidas*, rédigées un demi-siècle plus tard, sous le règne d'Alphonse X le Sage, reprennent sur ce point un droit coutumier, on devait obéir à la reine mère<sup>3</sup> et Bérengère se trouvait donc en droit d'assumer ces charges, c'est-à-dire, pour employer un terme, bien qu'anachronique, parlant, d'assurer la régence. Sans doute y était-elle également autorisée par sa situation de sœur aînée du roi et donc de première héritière du trône après son frère, celui-ci étant le dernier enfant mâle d'Alphonse VIII de Castille (1158-1214). Face au droit, il y avait néanmoins les mentalités de l'élite laïque, et l'entre-deux Bérengère fut alors, au bout de seulement trois mois, la mise à l'écart de la sœur du roi et le gouvernement d'Alvare Nuñez, chef du lignage des Lara, soutenu, au moins dans un premier temps, par la très grande majorité de la noblesse. En dépit de l'entre-deux réactif d'un pacte, scellé par un serment et un hommage aux termes duquel Alvare Nuñez s'engageait à consulter Bérengère sur les grandes affaires du gouvernement, l'homme, se trouvant en

---

<sup>1</sup> Édition de référence : Luis Charlo Brea, éd., *Chronica latina de los reyes de Castilla*, Cadix, Servicio de publicaciones de la Universidad de Cádiz, 1984. Désormais : CRC.

<sup>2</sup> « Cum igitur domina regina Alienor laboraret in extremis, comendavit filium suum regem Henricum et regnum filie sue regine domine Berengarie. Post mortem uero matris, regina domina Berengaria fratrem suum Henricum habuit in tutela sua et curam regni gessit cum archiepiscopo Toletano et episcopo Palentino... » (CRC, p. 47).

<sup>3</sup> *Partidas* (II, XV, 3) : « Pero si aueniesse que al rey niño fincasse madre, ella ha de ser el primero e el mayoral guardador sobre los otros [...] E ellos deuen la obedescer como a Señora, e fazer su mandamiento en todas cosas que fueren a pro del Rey e del reyno ».

possession de la personne du roi, fit ensuite à sa guise<sup>4</sup>. En vérité, nous percevons bien ici l'existence d'un double entre-deux correspondant aux effets cumulés d'une double tension : d'une part, celle opposant un droit qui faisait une place à la femme et une mentalité élitare qui écartait celle-ci du pouvoir, et d'autre part, celle, qui s'exaspérait en règle lorsque le roi était mineur, et qui confrontait la puissance royale à celle des lignages nobiliaires. En déplaçant Bérengère en tant que femme, Alvare Nuñez écartait surtout de la régence le lignage royal. Le personnage du « régent » issu de la noblesse fut ainsi l'entre-deux effectif résultant des entre-deux que constituaient respectivement le pouvoir féminin, pris entre le droit et les mentalités, et le pouvoir royal, pris lui-même entre le droit et les puissances sociales, tandis que le serment et l'hommage obtenus par Bérengère apparaissent comme un entre-deux virtuel au moyen de quoi le lignage royal s'efforça de conserver un pouvoir potentiel.

2. La seconde période de l'entre-deux Bérengère correspond au règne de son fils, Ferdinand III, qui s'ouvre, en Castille, en 1217 et, au royaume de León, en 1230. Elle permet d'appréhender dans sa pureté, exempt des brouillages créés par le contexte d'une minorité royale, l'entre-deux de la situation effective faite à la femme lorsque elle se trouvait en droit de régner. La mort accidentelle d'Henri Ier, dernier des fils d'Alphonse VIII, fit soudainement de Bérengère, aînée des filles, la légitime héritière du trône de Castille. Les trois chroniqueurs contemporains reconnaissent unanimement un principe successoral que reprendront les *Partidas*<sup>5</sup>. Or pas plus que, sous Henri Ier, la régence, Bérengère ne va conserver cette fois la royauté, abdiquant aussitôt en faveur de Ferdinand, son fils aîné alors majeur. Dans son *Historia de rebus Hispaniae*, achevée en 1243, Rodrigue de Tolède attribuera le renoncement de Bérengère à sa « pudicité » et à sa « modestie », deux qualités qu'il tient pour typiquement féminines et que celle-ci, plus que toute autre femme, aurait

<sup>4</sup> Sur tout ceci, voir Georges Martin, « Berenguela de Castilla (1214-1246) en el espejo de la historiografía de su época », in : *Historia de las mujeres en España y Latino-América*, 3 t., Madrid, Castalia, à paraître (1, Reyna Pastor, coord., *Historia de la mujer en la España medieval*).

<sup>5</sup> Luc de Tuy : « Castelle nobiles regnum Berengarie regine tradiderunt, eo quod erat primogenita Adefonsi regis Castelle » [(édition de référence : Emma Falque, éd., *Lucae Tudensis Chronicon mundi*, Corpus christianorum, Continuatio medievalis (LXXIV), Turnhout, Brepols, 2003, désormais *CM*), p. 332] ; Jean d'Osma : « Regnum patris sui [...] ad ipsam pertinebat, ea ratione, quoniam ipsa maior etate ceteris sororibus, cum filius masculus regis Alfonsi nullus superstes, esset » (*CRC*, p. 51) ; Rodrigue de Tolède : « Ipsi enim, decedentibus filiis, cum esset inter filias primogenita, regni successio debebatur » [(édition de référence : Juan Fernández Valverde, éd., *Roderici Ximenii de Rada Historia de rebus Hispaniae sive Historia gothica*, Corpus christianorum, Continuatio medievalis (LXXII), Turnhout, Brepols, 1987, désormais *HDRH*), p.285]. *Partidas* (II, XV, 2) : « E por ende establecieron [los omnes sabios] que si fijo varon y non ouiesse, la fija mayor heredasse el reyno ».

reçues selon lui en partage<sup>6</sup>. De l'abdication de Bérengère, Jean d'Osma donne une explication plus ouvertement défavorable à la femme qu'il enchâsse dans une version plus brutalement virile des faits. C'est ici une voix d'homme qui proclame le clivage entre le droit et l'imaginaire social, une voix qui, bien que venue du bas, du commun, se trouve grandie et amplifiée par le mandat qu'elle a reçu de la foule qui l'entoure. La scène se passe à Valladolid, devant les états réunis pour reconnaître la reine :

Un homme du peuple, chargé de parler au nom de tous, reconnut que le royaume revenait de droit à la reine Bérengère et déclara que tous la reconnaissaient pour seigneur et pour reine du royaume de Castille. Tous la supplièrent néanmoins unanimement de céder le royaume, qui était sien par droit de propriété, à son fils aîné Ferdinand car, comme elle était femme, elle ne pourrait assumer les lourdes tâches du gouvernement<sup>7</sup>.

Surgi de la tension entre droit et mentalités, qui, sous le règne d'Henri, venait de plonger le royaume dans l'agitation et dont les effets étaient encore présents, l'entre-deux Bérengère fut donc cette fois l'abdication de la reine en faveur de son fils. Dans ce nouveau contexte, néanmoins, où ses droits étaient plus forts, Bérengère sut aménager un entre-deux plus favorable. Elle céda, en effet, sur les mentalités sans céder sur le droit. La formule « Avec l'assentiment et l'approbation de ma mère » qui ouvre en règle les chartes produites par la chancellerie de Ferdinand III atteste que le roi de Castille dut marquer jusqu'à la mort de Bérengère les droits de celle-ci à régner<sup>8</sup>. La documentation fait en outre apparaître que Bérengère, tant au plan du royaume qu'au plan des relations avec les pouvoirs étrangers, intervint dans des

<sup>6</sup> « Ipsa autem intra fines pudicitie et modestie *supra omnes mundi dominas* se coartans, regnum sibi noluit retinere », *HDRH*, p. 286. C'est un homme qui parle. Mais Bérengère l'aurait-elle démenti ? Une lettre adressée par elle au pape en 1239 -cherchant, certes, avec cet homme, une forme de connivence- s'accorde parfaitement avec cette conception de la « nature » féminine : « Si je ne vous écris pas plus souvent, ce n'est pas que je vous sois peu dévouée ; cela est dû à la pudeur que le sexe féminin a contractée par nature » [« Quia uobis non scribo frequentius, non ex minore deuotione prouenit, sed propter *uerencundiam quam contraxit sexus femineus a natura* », Julio González, *Reinado y diplomas de Fernando III*, 3 t., Cordoue, Monte de Piedad y Caja de Ahorros, 1983-1986 (doc. 661, t. 3, , p. 201-202)].

<sup>7</sup> « Unus igitur loquens pro omnibus cunctis in idipsum consentientibus ex persona populorum recognouit regum Castelle deberi de iure regine domine Berengarie et quod eam omnes recognoscebant dominam et reginam regni Castelle. Verumptamen supplicauerunt omnes unanimiter ut regnum, quod suum erat iure proprietatis, concederet filio suo maiori, scilicet domino Fernando, *quia, cum ipsa femina esset, labores regiminis regni tolerare non posset*. Ipsa [...] filio supradicto regnum concessit. Clamatum est ab omnibus clamore magno : Viuat rex ! » (*CRC*, p. 53-54).

<sup>8</sup> « Ex assensu et beneplacito genitricis meae » (Julio González, 2 et 3, *passim*).

affaires de la plus haute importance, comme l'accession de son fils à la royauté léonaise (1230), le choix de ses deux femmes (1219 et 1237), les premières épousailles de l'infant héritier Alphonse (1234), l'héritage du duché de Souabe par son petit-fils Frédéric ou bien encore, croisée avec cette dernière affaire et en une période particulièrement agitée à cet égard, les rapports du pape et de l'empereur (1239). À leur tour, les chroniqueurs contemporains nous informent, à l'occasion plus complètement (et toujours tendancieusement), d'un entre-deux qui fut, au moins au cours d'une assez longue période initiale, d'abord un gouvernement conjoint de la mère et du fils, et ensuite, peut-être, une forme de gouvernement indirect, Bérengère semblant gouverner -ou du moins participer activement au gouvernement du royaume- dans l'ombre de Ferdinand. Ici, cependant, s'ouvre un autre entre-deux, l'entre-deux historiographique de Bérengère, qui mérite une analyse en soi.

3. Dans tout l'Occident chrétien, le XIIIe siècle marque un renforcement considérable du pouvoir royal et voit naître les prémices de l'État moderne. En Castille, comme du reste au royaume de León qui, à partir de 1230, passera lui-même au pouvoir de Ferdinand, ce mouvement profond compta parmi ses manifestations culturelles un essor sans précédent de l'historiographie royale. Luc de Tuy, Jean d'Osma et Rodrigue de Tolède furent les trois principaux maîtres d'oeuvre d'une efflorescence qui renouvela le genre et prépara le sommet alphonsin. Or, ces trois historiens furent aussi, comme il fallait s'y attendre, des hommes politiques, des serviteurs de la royauté dont l'interprétation qu'ils font du passé récent reflète l'existence et la compétition, aux environs de la cour, de pôles de pouvoir. Ces tensions, elles aussi, ont produit de l'entre-deux.

L'histoire de l'historiographie nous offre à cet égard une confrontation saisissante et lumineuse. En 1236, deux chroniqueurs, travaillant simultanément, quoique à distance et, semble-t-il, dans une mutuelle ignorance de l'autre, achèvent communément leur oeuvre dans un entre-deux dont les pôles d'opposition sont désormais Bérengère et Ferdinand. Tous deux traitent de la mère et du fils en des temps où les dernières recherches portent à penser qu'entre eux les rapports ont commencé de se tendre<sup>9</sup>. Ferdinand, guerroyant victorieusement dans le sud depuis

---

<sup>9</sup> Là-dessus, Francisco Hernández, « La hora de don Rodrigo », *Cahiers de linguistique et de civilisation hispaniques médiévales*, 26, 2003, p. 15-71, et Peter Linehan, « Don Rodrigo and the government of the kingdom », *ibid.*, p. 87-99.

une douzaine d'années, vient de conquérir Cordoue, siège de l'ancien califat. La prise est presque aussi emblématique que l'avait été, un siècle et demi plus tôt, celle de la capitale de l'Hispania wisigothique, Tolède. Bérengère, de son côté, tient au nom du roi la ville de León<sup>10</sup>.

Et voici Luc, Léonais, diacre de la collégiale de Saint-Isidore, bientôt évêque de Tuy. Il écrit le *Chronicon mundi* à la demande de Bérengère et sous son regard. Sa mission déclarée, vingt ans après le couronnement de Ferdinand en Castille, est de tendre au roi, sous la forme d'un livre d'histoire, un miroir du prince conçu par sa mère. L'historien et sa patronne semblent s'accorder sur un augustinisme politique adapté au modèle gothique et isidorien de la royauté, selon lequel le roi, en charge de réaliser dans le monde la cité de Dieu, doit se guider sur les lumières de l'Église<sup>11</sup>. De son côté, Luc est en outre travaillé par l'annexion dont vient de faire l'objet, en 1230, le royaume de León -la deuxième, après celle, rapportée, martelée, par la tradition historiographique léonaise, qu'avait opérée, à la suite de la bataille de Tamarón, en 1035 un autre Ferdinand (le premier) de Castille. Son texte n'occulte qu'imparfaitement ses doutes quant à la légitimité de Ferdinand III : à León, certes, dont le royaume avait été légué par Alphonse IX à ses filles, Sancie et Douce ; mais sans doute même en Castille où, par une bonté de Bérengère, Ferdinand avait régné alors que son père était vivant<sup>12</sup>. L'entre-deux Luc de Tuy, la pratique historiographique suscitée par la tension entre la volonté de Bérengère et les contentieux intimes que nourrit l'historien, c'est principalement le silence, la réserve, une extrême circonspection. Rien sur le court règne d'Henri Ier, peu propice à mettre en valeur sa patronne et dont le déroulement n'impliquait nullement le León. Rien non plus sur les raisons qui poussent Bérengère à transmettre la royauté à son fils. Seul passe, très adroitement formulé, à peine perceptible, l'entre-deux d'une distribution des rôles, le subtil équilibre entre, d'un côté, un roi dont on encense l'activité de conquête et une reine dont il est déclaré, par notations éparses quoique à l'occasion vigoureuses, qu'elle fit, dans les premiers temps et non sans rudesse,

---

<sup>10</sup> Ce point est longtemps passé inaperçu (María Encarnación Martín López, *Patrimonio cultural de San Isidro de León. Documentos de los siglos X-XIII*, Universidad de León, 1995, doc. 236, 237, 238, 241 ; ainsi que José Manuel Ruiz Asencio et José Antonio Martín Fuertes, *Colección documental del archivo de la catedral de León*, IX, (1269-1300), León, 1994, doc. 2015 et 2021).

<sup>11</sup> Cf. Georges MARTIN, *Les Juges de Castille. Mentalités et discours historique dans l'Espagne médiévale* (Annexes des *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, 6, 1992, p. 205-206.

<sup>12</sup> Cf. G. MARTIN, *Les Juges de Castille...*, p. 209-210.

l'éducation politique de son fils<sup>13</sup>, puis qu'elle administra de fait les royaumes tandis que, l'esprit libre, Ferdinand portait la guerre en Al-Andalus<sup>14</sup>.

Jean d'Osma, quant à lui, appartient à l'autre camp. Il est sans doute même le principal intellectuel de l'entourage du monarque. Chancelier bien-aimé de Ferdinand -« dilectus cancellarius » disent les chartes-, exprimant par la possession même de sa charge, l'affirmation d'un pouvoir royal qui avait écarté, pour la lui confier, l'archevêque de Tolède et l'archevêque de Saint-Jacques à qui une tradition de type féodal réservait respectivement la chancellerie du royaume de Castille et celle du royaume de León<sup>15</sup>. Fervent partisan, dans sa *Chronica regum Castellae*, d'un pouvoir royal s'exerçant sans partage. Offrant de l'augustinisme politique, dont il est, comme Luc, le tenant, une vision plus régaliennne et moderne où la Providence, sans autre médiation que celle de l'Esprit saint, guide directement le roi<sup>16</sup>. Anxieux de voir Ferdinand se libérer de l'emprise maternelle. L'entre-deux Jean d'Osma, c'est la diachronie. D'abord, très nettement, pendant les six premiers mois du règne, mais aussi au long des sept premières années, une présence très forte de la mère aux côtés de son fils. Si forte que l'on assiste -Jean d'Osma est le premier à évoquer cette relation qu'il combat, pourtant, sans relâche- à une forme de gouvernement conjoint<sup>17</sup>. Vient cependant l'année 1224 où, non loin de Pentecôte, l'Esprit de Dieu touche le roi<sup>18</sup>. Après une scène marquante où celui-ci, humblement encore, prie sa mère de le laisser partir en guerre contre les Maures, Ferdinand prendra son vol et, grâce aux premiers succès militaires, occupera pleinement sa place à la tête du royaume. Entre la mère et son fils, l'entre-deux selon Jean d'Osma, c'est le temps qui passe : jusqu'en 1224 Bérengère et, au-delà, Ferdinand.

Au début des années 1240 -Bérengère vit encore, mais elle a dépassé la soixantaine et, l'« ex assensu et beneplacito » des chartes royales étant sans doute désormais formulaire, plus rien n'indique qu'elle exerce une part du pouvoir- les

<sup>13</sup> « Etenim ita obediebat [rex Fernandus] prudentissime Berengarie regine matri sue, quamuis esset regni culmine sublimatus, ac si esset puer humillimus sub ferula magistrali » (CM, p. 332).

<sup>14</sup> « Regina uero Berengaria mater eius in tanto sapiencie culmine ferebatur, ut in regni administratione cuncta sapienter et nobiliter ordinaret. Quapropter secure rex Fernandus faciebat moram in expeditione contra Sarracenos, eo quod regina Berengaria uices eius sapienter in regno Legionis et Castelle supplebat » (CM, p. 339-340).

<sup>15</sup> Voir études de Hernández et Linehan citées en note 11.

<sup>16</sup> « Rex, qui Spiritu Dei agebatur » (p. 69, l. 2), « Rex, in quem Spiritus Domini irruerat » (p. 69, l. 12), « Irruit Domini Spiritus in rege » (p. 94, l. 6), etc.

<sup>17</sup> CRC, respectivement : p. 55 (l. 1), 55 (l. 17), 56 (l. 11), 56 ((l. 18), 56, (l. 24), 57 (l. 8), 58 (l. 4), 60 (l. 24-25), 61 (l. 5-6). Voir mon étude citée en note 4.

<sup>18</sup> « Quadam uero die rex ex insperato humiliter et deuote tanquam filius obedience, cum irruisset in eum Spiritus Domini... » (CRC, p. 62, l. 1-2).

ouvrages de Luc et de Jean viennent aux mains de l'archevêque de Tolède, Rodrigue Jimenez de Rada, alors occupé à écrire l'*Historia de rebus Hispaniae*. Issu de deux lignages de la haute noblesse, doté d'un esprit puissant et cultivé, formé à Bologne et à Paris, archevêque primat des Espagnes à trente ans, principal conseiller du « noble roi » Alphonse VIII, puis de Bérengère qu'il seconda sous le règne d'Henri Ier et dont il continua d'être proche au moins jusqu'au début des années 30 du règne de Ferdinand, Rodrigue est habité par une rancœur profonde. Lui qui avait longtemps pesé sur le gouvernement du royaume, lui, l'orgueilleux défenseur de la primatie tolédane, lui, dont les dossiers de différends avec de nombreux prélats espagnols, montrent à quel point il était jaloux de ses prérogatives, lui qui lançait la construction de la cathédrale gothique de Tolède en même temps qu'il entretenait une armée à la tête de laquelle il pensait conquérir la riche ville de Baza, il voyait, depuis une décennie, son influence sur Ferdinand décroître au profit d'humbles ministres comme Jean d'Osma et, avec cet affaiblissement et les tensions qu'il induisait, s'envenimer tout le faisceau de ses relations : avec la chevalerie municipale de Tolède, avec ses chanoines et même avec la papauté. Un roi dont, aux côtés de Bérengère, il avait soutenu l'installation sur le trône de Castille, dont il avait accompagné la difficile intronisation à León, l'éloignait de la sphère du pouvoir, en même temps que, las du poids d'une double tutelle, il en écartait sa mère<sup>19</sup>. La rancœur personnelle de l'ancien conseiller s'ajustait parfaitement à l'idéologie du grand noble qui, de son côté, lui dictait une vision politique néo-féodale où le salut du pouvoir royal tenait à la fidélité de l'ordre militaire et à la consolidation de sa puissance<sup>20</sup>.

Entre Bérengère et Ferdinand, l'entre-deux fut pour Rodrigue le tout Bérengère. Dans sa chronique, Rodrigue de Tolède force le trait de Luc de Tuy et rompt avec le schéma diachronique de Jean d'Osma. C'est ici tout au long de la vie de Ferdinand, depuis son enfance jusqu'au présent du chroniqueur, que s'exerce sur le fils, au point de constituer comme une seconde « nature », l'éducation de la mère<sup>21</sup>. Et c'est encore tout au long de la vie de Ferdinand que se déploie la *sollertia* politique de

---

<sup>19</sup> Sur tout ceci, *Les Juges de Castille...* ainsi que mon étude citée en note 4. Également : Francisco Hernández, « La hora de Don Rodrigo », *Cahiers de linguistique et de civilisation hispaniques médiévales*, 26, 2003, p. 15-71 et Peter Linehan, « Don Rodrigo and the government of the kingdom », *Cahiers de linguistique et de civilisation hispaniques médiévales*, 26, 2003, p. 87-99.

<sup>20</sup> Georges MARTIN, « Noblesse et royauté dans le *De rebus Hispaniae* (livres 4 à 9) », *Cahiers de linguistique et de civilisation hispaniques médiévales*, 26, 2003, p. 101-121.

<sup>21</sup> Cf., HDRH, p. 290 et 300.

Béregère<sup>22</sup> employée tour à tour à ceindre sur le front de son fils une double couronne, à administrer les royaumes, à pacifier les rapports du roi avec la noblesse et même à assurer, tandis que, sur les confins méridionaux Ferdinand fait la preuve de son *studium* militaire<sup>23</sup>, le soutien logistique des campagnes qui conduiront à la prise de Cordoue. On le voit, sous la plume vengeresse de Rodrigue, l'entre-deux Béregère, qui sous le règne d'Henri Ier, avait été le renoncement de fait au droit de tutelle et de cure, devient, lorsque, se trouvant en droit de régner, Béregère abdique en faveur de Ferdinand, une tutelle et une cure de fait.

Il nous faut, cependant, aller un peu plus loin dans l'analyse de la version que, de l'entre-deux Béregère, donne notre troisième historien. Car la tension où fut pris le personnage historique entre le droit et les mentalités, tension qui précéda et en partie provoqua celle qui s'établit entre Béregère et Ferdinand, traverse aussi l'esprit de Rodrigue et apparaît dans sa chronique. Certes, une stratégie vindicative porte l'historien à exalter les qualités et l'action de la mère au détriment de celles du fils. Nous ne saurions pour autant oublier la « pudicité » et la « modestie » qui, selon le même auteur, porteraient les femmes à rester en marge du pouvoir. Cette tension entre stratégie politique et convictions profondes quant aux vertus respectives des genres amène dans la représentation produite par l'historien, deux nouveaux entre-deux Béregère. Le premier de ces entre-deux est la figure de l'exception, de l'hapax et peut-être du monstre. « Notre époque, déclare l'archevêque dans un éloge final de la reine, l'admire à juste titre, car ni les temps modernes ni ceux de nos ancêtres n'en connurent de semblable »<sup>24</sup>. L'affirmation de cette unicité couronne un développement où Rodrigue, s'employant à construire l'unanimité par réduction des clivages catégoriques qui scindent l'humain, proclame que la reconnaissance dont fait l'objet Béregère dépasse la différence « des âges, des sexes, des conditions, des métiers, des nations et des langues »<sup>25</sup>. Retenons qu'elle dépassait la différence des sexes, car tout ceci est lié à un propos d'entre-deux qui concerne l'éducation de Ferdinand et qui dit la capacité de Béregère à surmonter, en tant qu'éducatrice, sa nature de femme : « elle ne suscita jamais en lui des conduites de femme mais

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 281, 282, 296, 297, 300.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 300.

<sup>24</sup> « Quam merito nostra tempora admirantur, cui numquam similem nec moderna nec patrum nostrorum tempora habuerunt », *ibid.*, p. 300.

<sup>25</sup> « Hec enim regina nobilis tanto studio conseruauerit et adeo dilatauit recepta carismata graciaram, ut omnis etas, omnis sexus, omnis conditio, omnis professio, omnis natio, omnis lingua affectum senciat cum effectu... », *ibid.*, p. 300.

toujours de grandes entreprises »<sup>26</sup>. Cette aptitude, unique, d'une femme à dépasser son genre à l'approche du pouvoir et à accéder aux « grandes entreprises » réservées, comme par nature, aux hommes, est donc posée dans la relation éducative. Or ici naît la seconde figure de l'entre-deux Bérengère selon Rodrigue, qui est celle de la médiatrice et d'une médiatrice entre deux hommes. Si Bérengère n'inculque pas à Ferdinand de valeurs féminines, c'est que son action et l'enseignement qu'elle transmet à l'homme qu'est son fils procèdent d'un modèle fourni par un autre homme : le père de Bérengère, Alphonse VIII de Castille, roi bien-aimé de Rodrigue, sous lequel celui-ci a connu son heure de gloire, dont la reine « s'emploie à continuer les œuvres » et dont le gouvernement constitue l'exemple qu'elle transmet à Ferdinand : « elle éduqua son fils avec tant de soin que celui-ci gouverna le royaume et la patrie à la façon de son grand-père le noble Alphonse »<sup>27</sup>. Loin de réconcilier l'entre-deux Bérengère dans l'être de la reine, Rodrigue fait de celui-ci un relais éducatif entre Alphonse VIII et Ferdinand III. Dans l'imaginaire du Tolédan, l'entre-deux Bérengère, c'est, au plus profond, la sublimation de la tension générique femme/homme dans la continuité politique homme-homme.

Bérengère de Castille nous met donc en présence d'une arborescence d'entre-deux. Entre-deux générique, entre l'homme et la femme. Entre-deux éthologique, entre les pratiques dictées par le droit et les comportements suscités par les mentalités. Entre-deux socio-politique, entre le pouvoir royal et la puissance des élites. Entre-deux psycho-politique, entre la reine mère et son fils roi. Entre-deux historiographique, entre intellectuels concurrents. Autant d'entre-deux engendrés par la situation singulière que crée l'accès, effectif ou virtuel, de la femme à la royauté. Il n'échappera pourtant à personne que, plus fondamentalement encore, au moins au titre de l'histoire politique, l'entre-deux Bérengère est aussi un précieux révélateur de l'entre-deux par excellence que fut, au moyen âge, la royauté, et que cette situation singulière n'a fait qu'aviver l'éclat des entre-deux dans lesquels se trouva prise la couronne, quel qu'ait été le genre de son représentant.

---

<sup>26</sup> « Nec umquam feminea, set semper magnificencie opera persuasit », *ibid.*, p. 300.

<sup>27</sup> « « Paternorum operum prouida exequitrix », « Adeo filium sollicite educauit, ut regnum et patriam iuxta morem aui sui nobilis Aldefonsi in pace et modestia gubernaret », *ibid.*, respectivement p. 300 et 290.